

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n° 23-2026
Point 4.8.7.1

Point 4.8.7.1 de l'ordre du jour

Règlement du concours Trajectoire Management septembre 2025

EXPOSE DES MOTIFS :

Trajectoire Management est un concours permettant aux étudiants inscrits en 1ère année d'un des BUT partenaires de l'EM Strasbourg d'intégrer la 4e année du PGE après l'obtention de leur BUT.

Ce règlement devait passer initialement à la CFVU et au CA de la rentrée avec les autres règlements de concours.

A la suite d'une erreur, il n'a pas été inscrit aux bonnes réunions et le concours s'est déroulé.

Aujourd'hui ce point doit passer dans lesdites instances essentiellement pour des raisons "financières" – l'Agence comptable demande légitimement sur quelle base encaisser les sommes liées aux inscriptions au concours en question.

Le 20 janvier 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 36 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le règlement du concours Trajectoire Management septembre 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a horizontal stroke.

Valérie GIBERT

RÈGLEMENT DU CONCOURS TRAJECTOIRE MANAGEMENT 2025

Le concours Trajectoire Management est destiné aux étudiants inscrits en première année de l'un des BUT partenaires de l'EM Strasbourg (hors redoublants) et souhaitant rejoindre la 4^e année du Programme Grande Ecole après l'obtention de leur BUT.

Les BUT partenaires avec lesquels l'EM Strasbourg a signé une convention sont :

- BUT Gestion des entreprises et des administrations à l'IUT Louis Pasteur (campus de Schiltigheim et de Sélestat)
- BUT Techniques de Commercialisation à l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
- BUT Information – Communication à l'IUT Robert Schuman d'Illkirch
- BUT Métiers du multimédia et de l'internet à l'IUT d'Haguenau
- BUT Qualité, logistique industrielle et organisation à l'IUT d'Haguenau

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner la nullité de la candidature.

• Calendrier d'inscription (sous réserve de modification)

Ouverture des inscriptions	17 septembre 2025
Clôture des inscriptions	17 octobre 2025
Epreuves écrites	18 octobre 2025
Résultats d'admission	4 décembre 2025

• Modalités d'inscription au concours

La candidature s'effectue obligatoirement en ligne sur le site de l'EM Strasbourg Business School.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à la nullité et la perte de sa candidature.

Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et de fournir l'intégralité des pièces justificatives demandées.

Les candidats porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours sur demande à concours@em-strasbourg.eu.

• Frais d'inscription

L'inscription au concours est subordonnée à un paiement de 50€.

L'inscription est gratuite pour les étudiants boursiers. Le candidat devra présenter un justificatif de bourse pour bénéficier de l'exonération des frais de concours.

Le règlement des frais d'inscription peut se faire uniquement par paiement sécurisé en ligne depuis l'espace candidat.

Si le dossier du candidat n'a pas encore été instruit, conformément à la loi française, le candidat dispose d'un délai de quatorze jours à partir de la date de validation de son paiement pour se rétracter et obtenir le remboursement des droits de concours. Pour se rétracter, le candidat doit en faire la demande à concours@em-strasbourg.eu

- **Mise à jour et impératif de vigilance**

Le candidat doit, pendant toute la durée du concours, consulter régulièrement sa messagerie électronique, qui est le moyen privilégié de communication retenu pour l'information du candidat.

- **Épreuves et coefficients**

Deux épreuves aux coefficients équivalents composent le concours : un QCM de culture générale ainsi qu'une épreuve écrite de synthèse de documents.

- **Vérification d'identité et absence**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité le jour des épreuves écrites du concours à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité.

- **Jury d'admission**

Le jury d'admission délibère à l'issue de la correction des épreuves, détermine une barre d'admission et le classement des candidats. Une liste complémentaire peut être établie. Les candidats en liste complémentaire peuvent être rappelés tout au long de leur cursus en BUT, au fur et à mesure des éventuels désistements sur liste principale.

- **Conditions d'admission en Programme Grande Ecole**

Les candidats admis au concours doivent également satisfaire les conditions suivantes :

- > choix de deux langues étrangères obligatoires si proposé dans le cadre du cursus
- > obtention du BUT sans redoublement et obtention de 180 crédits ECTS.

- **Admission et confirmation d'intégration**

À l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé par mail de son admission via le service Concours de l'EM Strasbourg.

Les intégrés sont recontactés au cours de l'année avant leur rentrée à l'EM Strasbourg pour savoir s'ils confirment leur venue à l'EM Strasbourg et connaître leur choix de parcours. Le versement d'un acompte pourra leur être demandé.

Les étudiants intégrant le Programme Grande Ecole via le concours Trajectoire Management bénéficient de la réduction sur les frais de scolarité de 10% destinée aux étudiants de l'Unistra